

BUDGET PRIMITIF 2020

Note synthétique de présentation

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée. Toutefois cette année dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit dans son article 9 un report, jusqu'au 31 juillet 2020, de la date limite d'adoption du budget des collectivités territoriales.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de **3 799 915,58 €** incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

1/ Les dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	Évolution
011 – Charges à caractère général	877 530,81	823 398,84	-6,17%
012 – Charges de Personnel	1 586 960,00	1 654 164,00	4,23%
014 – Atténuations de produits - <i>Fonds péréquation FPIC</i>	7 000,00	7 000,00	0%
65 – Autres charges de gestion courante	173 860,19	186 506,35	7,27%
66 – Charges financières – <i>Remb des intérêts</i>	121 164,75	114 664,13	-5,37%
67 – Charges exceptionnelles	500,00	3 492,13	
022 – Dépenses imprévues	27 000,00	20 200,00	
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 794 015,75	2 809 425,45	0,55%
042 – Opérations d'ordre	1 000,00	0,00	
023- Virement à la section d'investissement	1 036 471,30	990 490,13	
Total	3 831 487,05	3 799 915,58	

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 0,55% par rapport au budget prévisionnel 2019.

Au chapitre 011, les charges à caractère général qui représentent 29,31% des dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse. Celle-ci provient notamment de la baisse du nombre de repas commandés depuis mi-mars ainsi qu'une baisse de la consommation d'énergie suite à la pandémie liée au Coronavirus.

Au chapitre 012, les charges de personnel qui représentent 58,88% des dépenses réelles de fonctionnement pour 56,82% en 2019, soit +2,06%. Cette augmentation s'explique notamment par la mise en place des nouvelles grilles indiciaires du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et les avancements de 17 agents.

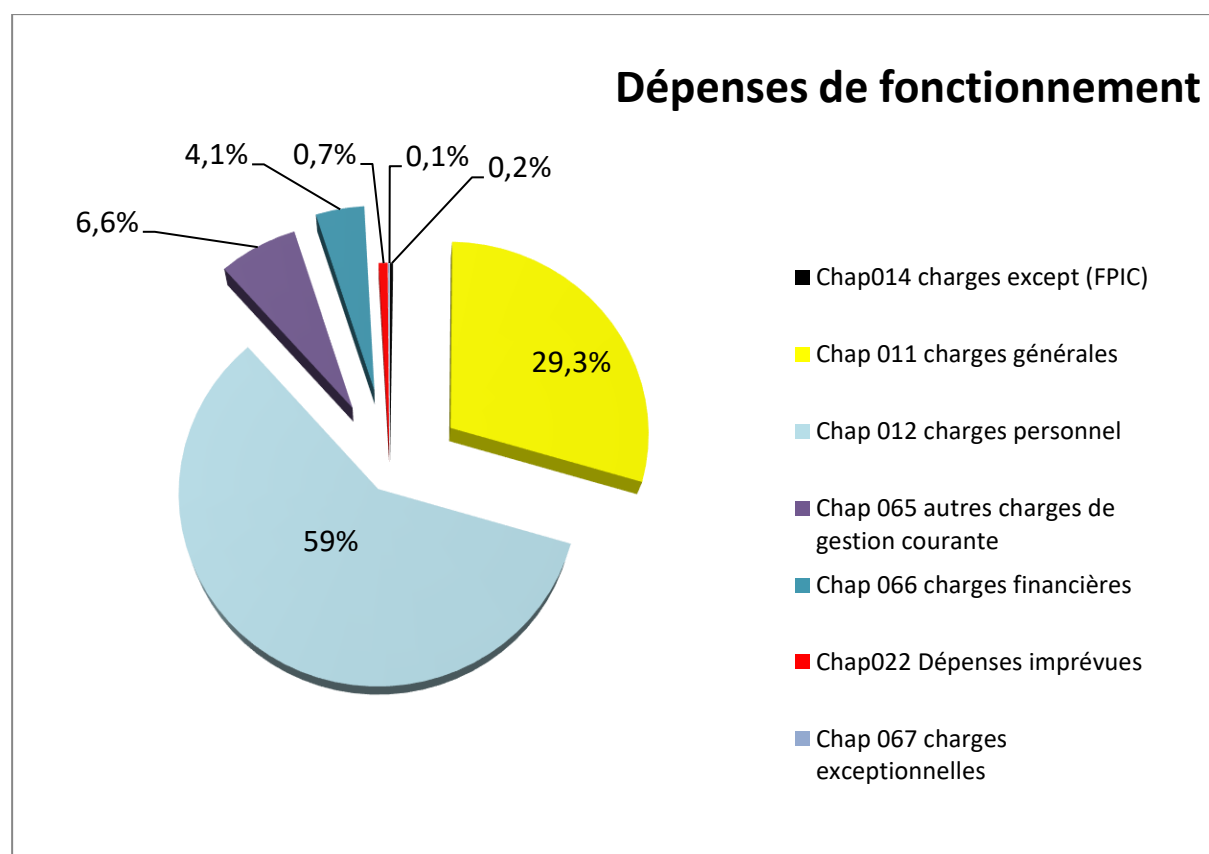
Au chapitre 014 « atténuation de produits » est inscrit la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC).

Le chapitre 65 concerne notamment la participation annuelle versée au service incendie (SDIS), les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations.

Le chapitre 67 concerne le remboursement des réservations des salles polyvalente et convivialité.

Les charges financières représentent le remboursement des intérêts des emprunts en cours.

1.1/ Répartition des dépenses de fonctionnement



2/ Les recettes de fonctionnement

	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	Évolution
013 – Atténuations de charges	3 200,00	2 000,00	-37,50%
70 – Produits des services	368 400,00	275 854,00	-33,55%
73 – Impôts et taxes	2 316 939,00	2 355 512,00	1,66%
74 – Dotations, subventions et participations	506 727,90	517 279,76	2,08%
75 – Autres produits de gestion courante	10 000,00	3 160,00	-68,40%
7788 – Produits exceptionnels	40 000,00	54 718,07	
Total recettes réelles de fonctionnement	3 245 266,90	3 208 523,83	-1,14%
042 – Opérations d'ordre			
R002 – Résultat N-1	586 220,15	591 391,75	
Total	3 831 487,05	3 799 915,58	

Les prévisions des recettes réelles sont en baisse de -1,14 %.

Au chapitre 013 « Atténuations de charges » sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladie des agents non titulaires (remboursements de la sécurité sociale).

Au chapitre 73 « Impôts et taxes » : les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés, à savoir :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,81 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,29 %
- ✓

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, le gel du taux de 15,66% se fera jusqu'en 2022.

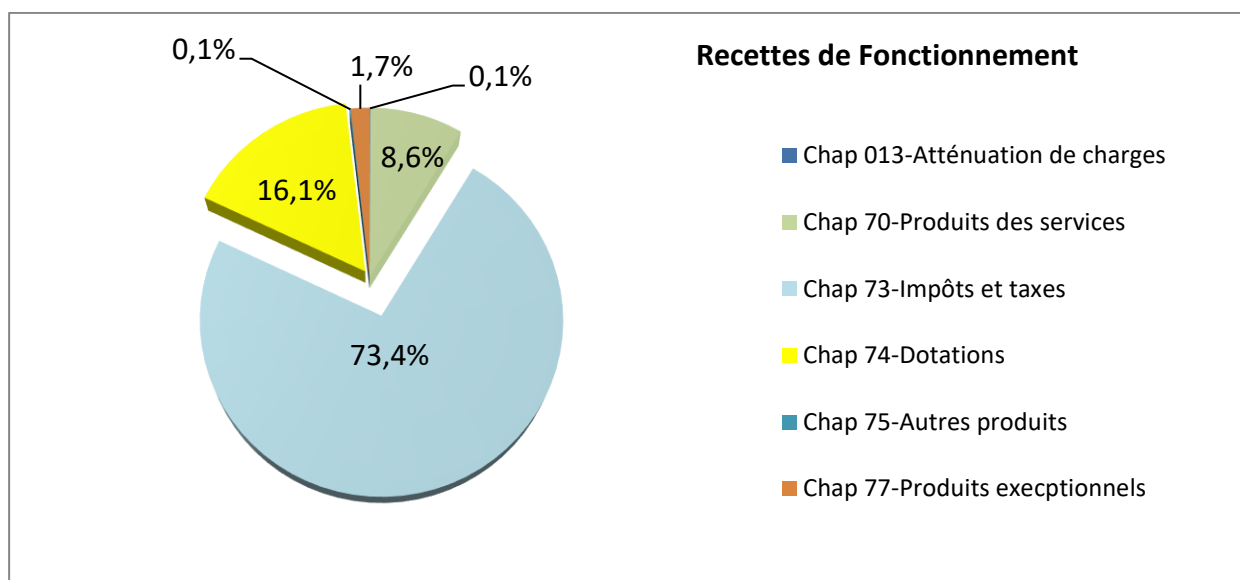
La base d'imposition 2020 de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera revalorisée de 0,9% suite aux dispositions de la loi de finances 2020.

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : Malgré une augmentation de 2,08% du chapitre, les dotations seront en baisse cette année de -5,34% par rapport au réel perçu en 2019.

Au chapitre 75 « Autres Produits », La baisse représente la non location des salles.

Au chapitre 77 « Produits exceptionnels », sont inscrits à ce chapitre les remboursements consécutifs aux arrêts de travail des agents titulaires de la fonction publique (remboursements par l'assurance de la commune).

2.1/ Répartition des recettes de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	Évolution
10 - Fond divers, réserves	507,19	0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	233 321,97	263 382,41	12,88%
20 – Immobilisations incorporelles	5 860,00	120 282,00	95,12%
21 – Immobilisations corporelles	1 655 536,20	1 275 476,00	-23,00%
23 – Immobilisations en cours	0,00	0,00	
020 – Dépenses imprévues	30 360,45	33 107,83	
Total dépenses réelles d'investissement	1 925 585,81	1 692 248,24	-12,12%
041 – Opérations patrimoniales	42 240,00	1 478,40	
Total dépenses d'investissement de l'exercice	1 967 825,81	1 693 726,64	
Restes à réaliser	517 592,45	298 578,97	
D001 – Solde année N-1	706 764,85	775 411,42	
Total des dépenses d'investissement cumulées	3 192 183,11	2 767 717,03	

1.1/ Détail des investissements de l'année 2020

	RAR(*) 2019	Budget 2020	Total Budget 2020
Plantation aux Coteaux, vestiaire foot, chemin de l'église, poulailler	1 221,75	117 016,00	118 237,75
Modification du chauffage et réhabilitation de la mairie	5 820,66	210 229,00	216 049,66
Cimetières : pose de géotextile et de graviers		27 000,00	27 000,00
Réfection des sanitaires, de la cuisine et des fenêtres du futur espace jeunesse et travaux Eglise St Saturnin suite aux inondations de 2018	4 413,17	326 458,00	330 871,17
Réfection de la route d'Ivorny, des coteaux, de la voirie St Barthélemy et création giratoire rue Desoyer	229 732,07	396 563,00	626 295,07
Enfouissement des réseaux rue St Barthélemy, Pré bourdeau tranche 2		33 722,00	33 722,00
Candélabres rte Varedes, ext. Électrique St Barthélemy, res. Orange St barthélemy	14 846,88	114 700,00	129 546,88
Lame déneigement, outillages, Initiative77, informatique		27 700,00	27 700,00
Chaises pour la salle polyvalente, rayonnages archives et sièges, de bureaux	1 152,32	3 457,00	4 609,32
Alarme PPMS, nebuliseurs, distributeurs de gel hydroalcoolique, anti pince doigts, travaux accessibilité école Marianne	24 595,92	18 631,00	43 226,92
21 – Immobilisations corporelles	281 782,77	1 275 476,00	1 557 258,77
RAR(*) pour l'église Saint-Saturnin operation 15 (Chevet)	10 000,00		10 000,00
23 – Immobilisations en cours	10 000,00	0	10 000,00
Evaluation environnementale GREUZAT, alignement rue St Barthélemy	501,00	17552	18 053,00
Frais documents d'urbanisme CDHU	4 615,20	0	4 615,20
Frais études des Coteaux, Centre Technique Municipal, rue St Barthélemy	1 680,00	101 400,00	103 080,00
Travaux voirie		0	0,00
Anti virus informatique + publication marchés publics		1 330,00	1 330,00
20 – Immobilisations incorporelles	6 796,20	120 282,00	127 078,20
Total	298 578,97	1 395 758,00	1 694 336,97

(*) RAR = Restes à Réaliser

Au chapitre 21, les principaux travaux programmés en 2020 sont les suivants :

- Réfection de la voirie rue Saint Barthélémy, route d'Iverny, chemin de l'église
- Réfection de l'espace jeunesse, début de la réhabilitation de la Mairie
- Enfouissement réseaux rue Saint-Barthélemy

2/ Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement mobilisées en 2020 pour financer les investissements comprennent :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement
- ✓ Les subventions, dotations et le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) au taux de 16,404%

	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020	Evolution
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 007 600,97	1 208 130,11	
13 – Subventions d'investissement	56 744,60	387 749,20	
16 – Emprunts et dettes assimilées	700 000,00	0,00	
024 – Produits de cessions	2 409,91	2 409,91	
27 – Autres immo financières	6 000,00	0,00	
Total recettes réelles d'investissement	1 772 755,48	1 598 289,22	-9,84%
021- Virement de la section de fonctionnement	1 036 471,30	990 490,13	
040 – Opé d'ordre de transfert entre sections	1 000,00	0,00	
041 – Opérations patrimoniales	42 240,00	1 478,40	
Total recettes d'investissement de l'exercice	2 852 466,78	2 590 257,75	
Restes à réaliser	339 716,33	177 459,28	
Total des recettes d'investissement cumulées	3 192 183,11	2 767 717,03	

Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2019, à hauteur de 896 531,11 €, est affectée au compte 1068 pour couvrir le déficit de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2019.

Il est tenu compte par ailleurs d'une hausse du FCTVA car le montant des travaux d'investissement réalisés en 2019 est supérieur à celui de 2018. Le montant du FCTVA attendu pour 2020 est de 301 599,00 € contre 112 960,00 € en 2019.

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », les recettes sont liées au 1^{er} versement du PUP (Projet Urbain Partenarial) sur la tranche 2 du Pré Bourdeau et au versement d'une subvention accordée par le Département de Seine-et-Marne dans le cadre du Fonds d'Aménagement Communal (anciennement le Contrat Intercommunal de Développement - CID) pour la partie concernant les travaux de voirie du lotissement des Coteaux.

ETAT DE LA DETTE

Etat de la dette au 1 ^{er} janvier 2020		
Capital total restant dû au 01/01/2020	Annuités de l'exercice 2020	
	Capital	Charges d'intérêt
4 184 290,18	263 382,41	114 664,13

Ratio : capacité de désendettement

Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années d'épargne nécessaires pour assurer le remboursement du capital de la dette. Ce nombre doit de préférence être inférieur à 11/12 ans. Le calcul est le suivant : ***Encours de la dette/Epargne brute (CAF)***

Pour 2020, la capacité de désendettement prévisionnelle est de 9,79 ans au 31 décembre 2020.

Le nombre d'habitants au 01 janvier 2020 est de 3 315.